

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 29 MAI 2013

SALLE COMMUNALE, MAISON DE COMMUNE DE BREMBLENS, 20 H 00

Présidence : Mme Martine Blauth, Tolochenaz.

Liste de présence : Elle fait ressortir la présence de 21 membres (liste jointe).
Sont excusé(e)s : Mmes et MM. Anne-Christine Ganshof, Vuflens-le-Château, Christine Vuffray, Chigny, Frédéric Ambresin, Morges, Gérald Petit, Lully.

Sont présents du Comité de direction : Mmes et MM. Isabelle Bonvin, Présidente, Maria-Pia Dubey, Marlise Holzer, Sylvie Podio, Françoise Wüthrich, Daniel Meienberger et Stephan Hürzeler, secrétaire.

Mme Martine Blauth, présidente, ouvre la séance à 20 h 05. M. Frédéric Ambresin, scrutateur, étant absent, il sera remplacé par Mme Alexandra Capraro, scrutatrice-suppléante.

Un ordre du jour modifié a été distribué en début de séance. Il est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2012.
2. Assermentation des nouveaux délégués.
3. Communications du Comité de direction.
4. Gestion et Comptes 2012 :
 - a. rapport de la Commission de gestion ;
 - b. lecture des vœux de la Commission de gestion et réponses du Comité de direction ;
 - c. discussion sur le rapport de la Commission de gestion ;
 - d. adoption des conclusions du rapport de la Commission de gestion.
5. Elections :
 - a. du (de la) président(e) ;
 - b. du (de la) vice-président(e) ;
 - c. des scrutateurs/trices et scrutateurs/trices suppléant(e)s ;
 - d. d'un représentant des autorités au Conseil d'Etablissement, en remplacement de M. Vincent Jaques ;
 - e. d'un nouveau membre à la Commission de gestion, en remplacement de Mme Brigitte Perdrix
6. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2012

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Assermentation des nouveaux délégués

MM. Jean-Jacques Aubert, Morges et Andréas Sutter, Tolochenaz, sont assermentés selon la loi et la coutume.

3. Communications du Comité de direction

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, excuse l'absence de M. Denis Pittet.

Mme Maria-Pia Dubey, du Comité de direction, explique que depuis la création de l'ASIME, la Ville de Morges prend en charge la moitié des coûts engendrés par le transport des élèves du secondaire, jusqu'à concurrence de CHF 120'000.00, sans qu'aucun élève morgien ne bénéficie de ces prestations.

En date du 8 juin 2012, le Conseil communal de Morges a accepté un postulat demandant à la Municipalité d'étudier les modalités d'attribution des abonnements de bus, afin de faciliter l'accès des transports publics aux élèves morgiens. Dans un souci d'équité, la Municipalité de Morges s'est adressée au Comité de direction de l'ASIME afin qu'il procède à une analyse de l'accès aux transports publics des élèves du secondaire.

Effectivement, les élèves qui habitent les quartiers morgiens limitrophes avec les communes de la couronne ont un parcours quasi identique pour se rendre à l'établissement secondaire de Beausobre que les élèves habitant Tolochenaz, Echichens et Chigny, qui reçoivent un abonnement pris en charge par l'ASIME.

Le règlement sur les transports scolaires stipule, au ch. 2 (Organisation des transports scolaires), art. 2 (Principe général), al. 2 : *La commune fixe la distance à partir de laquelle elle organise un transport, cette distance ne peut excéder 2,5 km.*

Le Comité de direction a étudié avec soin les distances et les différentes caractéristiques des itinéraires à parcourir et a analysé, entre autre, la possibilité d'attribuer un abonnement à tous les élèves du secondaire, ce qui engendrerait un coût insupportable pour l'ASIME. Pour des raisons d'équité, il a décidé que les élèves habitant dans un périmètre de 2 km autour de l'établissement secondaire de Beausobre et des établissements concernés par l'enclassement des élèves de 7^e et 8^e HarmoS et LEO ne bénéficieront dorénavant plus d'un abonnement de bus ou de train pris en charge par l'ASIME. A partir de 2 km de distance entre le domicile et le lieu d'enclassement, l'ASIME continuera de prendre en charge les frais de transport de ces élèves.

4. Gestion et Comptes 2012

Rapport de la Commission de gestion

M. Pierre Marc Burnand, Morges, explique que, sans se concerter, les membres de la Commission de gestion ont tous eu le sentiment que l'ASIME était arrivée cette année à la fin de la phase de mise en place. Une nouvelle phase de consolidation et de stabilisation commence et il est dès lors nécessaire de placer la barre un peu plus haut.

L'ASIME n'est pas une institution totalement anodine : environ 2'500 élèves, 300 maîtres, 21 bâtiments scolaires, 200 à 300 locaux, 12 millions de dépenses annuelles, sans compter les salaires.

Il semble maintenant légitime que le Conseil intercommunal soit mieux informé, qu'il reçoive une documentation plus solide, plus complète, de manière à pouvoir réellement se forger une opinion sur le fonctionnement de l'ASIME et à ce que la Commission de gestion, qui est mandatée pour contrôler les comptes et la gestion, puisse remplir le mandat qui lui a été confié.

C'est dans cet esprit qu'il a semblé nécessaire à la Commission de gestion de rédiger un rapport assez complet et d'explicitier la liste des besoins et des demandes.

Puis il lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Lecture des vœux de la Commission de gestion et réponses du Comité de direction

Vœu Cogest 2012 – N° 1 : Que le Comité de direction fixe, lors de la séance d'automne du Conseil intercommunal, à défaut au plus tard avant la fin de l'année, la première séance de la Commission de gestion de l'année suivante, idéalement après avoir soumis aux membres plusieurs possibilités et en principe en début de soirée (18 h 30) ou en soirée (20 h 00).

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœu Cogest 2012 - N° 2 : Que le Comité de direction veille à transférer, en fin d'année, les liquidités (poste et/ou banque) à la Ville de Morges.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœu Cogest 2012 - N° 3 : Que le Comité de direction, lors de l'examen des comptes, présente spontanément à la Commission de gestion le rapport de l'organe de révision, les comptes complets y compris les comptes de bilan, le grand livre et les pièces justificatives.

Les pièces justificatives se trouvent au Service des finances de la Ville de Morges et un rendez-vous avec ce service sera organisé. Le grand livre sera envoyé par courriel sous format PDF.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

M. Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges, demande si l'organe de révision existe réellement ?

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, répond que oui et que le Comité de direction est en possession de son rapport.

M. Eric Züger, Morges, explique que l'ASIME a délégué au Service des finances de la Ville de Morges le soin de faire sa comptabilité. L'organe de révision est la société PWC. La comptabilité est effectuée de manière informatisée. Il n'existe donc pas de grand livre et les pièces comptables sont numérisées. Si la Commission de gestion a des questions, elle a la possibilité de prendre rendez-vous avec ce service et un terminal informatique sera mis à sa disposition avec les explications nécessaires.

M. Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges, aurait voulu pouvoir prendre connaissance des fiches de comptes qui figurent normalement dans le grand livre et qui ont servi à l'élaboration du résultat des comptes 2012.

M. Eric Züger, Morges, répond que ces fiches ne sont pas imprimées mais qu'elles figurent dans le système informatique. Seul le résultat des comptes est imprimé. Il est cependant possible d'obtenir un extrait format papier des écritures concernant un seul compte.

Vœu Cogest 2012 - N° 4 : Que le Comité de direction propose au Conseil intercommunal des modalités lui permettant de respecter les dispositions prévues à l'article 20, chiffre 15, des statuts de l'ASIME.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœu Cogest 2012 - N° 5 : Que le Comité de direction joigne au rapport de gestion, dès l'édition 2013, les tableaux de bord et les statistiques permettant de mieux appréhender l'ASIME dans sa globalité.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœu Cogest 2012 – N° 6 : Que le Comité de direction fasse figurer dans chaque rapport de gestion la composition du Conseil d'établissement au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Au 1^{er} janvier 2012, le Conseil d'établissement n'avait subi aucun changement depuis sa création. Entre temps, deux personnes ont donné leur démission. Une fois le représentant des autorités élu, la liste réactualisée sera mise sur la page du site Internet de la Ville de Morges concernant le Conseil d'établissement. Actuellement, le Conseil d'établissement travaille à l'élaboration de son propre site, sur lequel figurera, entre autre, la composition des membres. Ainsi le Conseil intercommunal pourra de lui-même s'informer sur cette instance. Cependant, vu la demande du Conseil intercommunal, cette liste sera ajoutée au rapport de gestion.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœu Cogest 2012 - N° 7 : Que le Comité de direction porte à la connaissance du Conseil intercommunal le rapport d'activités du président du Conseil d'établissement.

Le Conseil d'établissement étant à ses balbutiements, le rapport de l'année 2012 n'a pas été établi. Cette erreur sera corrigée en 2013 et le rapport figurera sur le site Internet ad hoc. Ainsi, le Conseil intercommunal pourra en prendre connaissance par lui-même. Toutefois, s'il souhaite que ce document lui soit transmis sur papier pour sa séance de l'été, il en sera fait ainsi.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœu Cogest 2012 - N° 8 : Que le point "Compte rendu des activités du Conseil l'établissement" soit inscrit à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil intercommunal et que la parole soit donnée aux représentants du Conseil d'établissement.

L'ordre du jour du Conseil intercommunal étant de la compétence du bureau du Conseil intercommunal, le Comité de direction ne souhaite pas se prononcer sur ce point.

Le Comité de direction refuse ce vœu.

M. Pierre Marc Burnand, Morges, explique que cette demande était adressée au bureau du Conseil intercommunal et non pas au Comité de direction.

Vœu Cogest 2012 - N° 9 : Que le Conseil de direction communique en temps utile aux membres du Conseil intercommunal les dates des séances du Conseil d'établissement.

Les séances du Conseil d'établissement étant publiques, la convocation ainsi que l'ordre du jour de chaque séance sont affichés au pilier public de chaque commune concernée, 20 jours avant la séance, en conformité avec l'art. 18 du règlement du Conseil d'établissement (CET). Cette règle est valable pour toutes les instances concernées par le Conseil d'établissement. Afin de respecter une équité de traitement entre l'ensemble des citoyennes et citoyens, le Comité de direction propose de s'en tenir aux règles fixées par le CET, élaboré et voté par le Conseil intercommunal. Toutefois, lorsque le Conseil d'Etablissement aura son propre site Internet, la convocation y figurera.

Le Comité de direction refuse ce vœu

Au nom de la Commission de gestion, **M. Pierre Marc Burnand, Morges**, accepte cette réponse.

Mme Ursula Goy, Echichens, propose que ces dates soient mentionnées dans le rapport du Président du Conseil d'Etablissement.

Mme Sylvie Podio, du Comité de direction, explique que les dates sont fixées au fur et à mesure et ne sont pas encore connues lors de l'élaboration du rapport. Il n'est donc pas possible de les mentionner dans ce dernier.

Vœu Cogest 2012 - N° 10 : Que le Conseil de direction informe le Conseil intercommunal sur les compétences exactes du Conseil d'établissement, et notamment sur les congés accordés.

Les compétences du Conseil d'Etablissement s'arrêtent aux deux demi-journées mentionnées. La pratique habituelle avant la formation du Conseil d'établissement était d'accorder trois demi-journées. Comme cela était la coutume et sur demande des directions d'école, le Conseil d'établissement a proposé d'accorder trois demi-journées. Conformément à l'article 26 al. b, le département en a été informé et seulement deux demi-journées ont été accordées. Aucune remarque n'a été faite concernant ces dates. Ainsi, en 2012-2013, les congés accordés sont le mercredi matin de l'Ascension et le vendredi après-midi avant les vacances d'été. Concernant l'année scolaire à venir, il sera proposé deux demi-journées. Cet objet sera traité lors du Conseil d'établissement de la rentrée scolaire, à la demande des représentants des parents qui souhaitent consulter ces derniers avant de prendre une décision.

Le Comité de direction accepte ce vœu

Vœu Cogest 2012 - N° 11 : Que le Comité de direction informe le Conseil intercommunal sur les raisons qui l'ont amené à le priver d'une de ses attributions, à savoir l'adoption du statut des collaborateurs de l'ASIME et la fixation de leur rémunération.

Le Comité de direction a fait ce constat il n'y a pas très très longtemps. Le sujet est à l'étude.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœu Cogest 2012 - N° 12 : Que le Comité de direction, dès le rapport de gestion 2013, informe de manière détaillée le Conseil intercommunal sur les activités de l'Office de la gestion scolaire intercommunale.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœu Cogest 2012 - N° 13 : Que le Comité de direction remette à la Commission de gestion, avant sa visite au Service dentaire scolaire, les renseignements utiles, notamment les comptes 2012 et 2013 complets et détaillés (extraits du grand livre) relatifs à ce service, ainsi que les comptes 2014 jusqu'à la date de la visite.

Le rapport de gestion doit s'établir sur une période de gestion déterminée. Dès 2014, le rapport de gestion sera mis à disposition de la Commission de gestion dès janvier, afin de réaliser les visites souhaitées à temps.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœu Cogest 2012 - N° 14 : Que le Comité de direction informe le Conseil intercommunal, lors de sa séance d'automne 2013, sur les normes qu'il a fixées à propos de l'achat, du renouvellement et de l'entretien du mobilier scolaire.

Une commission ad hoc a déjà été formée pour analyser ce sujet. Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœu Cogest 2012 – N° 15 : Que le Comité de direction diligente une étude visant à vérifier le bien-fondé des camps de ski en septième année ou leur remplacement par d'autres activités sportives et fasse rapport au Conseil intercommunal.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœu Cogest 2012 - N° 16 : Que le Comité de direction informe le Conseil intercommunal des coûts effectifs des Grandes Roches et des projets à moyen terme concernant cette colonie et remette à la Commission de gestion, avant sa visite en automne 2013, les extraits de comptes 2012 complets et détaillés (extraits du grand livre) relatifs à l'école à la montagne ainsi que les comptes 2013 jusqu'à la date de la visite.

Le rapport de gestion doit s'établir sur une période de gestion déterminée. Dès 2014, il sera mis à disposition de la Commission de gestion dès janvier, afin de réaliser les visites souhaitées à temps.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœu Cogest 2012 - N° 17 : Que le Comité de direction veille à une bonne orthographe des noms de lieux sur les documents qu'elle diffuse.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœu Cogest 2011 - N° 2 : Que le Comité de direction soit plus proactif dans la recherche de moniteurs prêts à offrir des leçons de divers sports, par exemple en passant par la Commission des sports de la Ville de Morges et/ou en contactant les clubs de sport des communes environnantes.

La commission des sports a été rencontrée et une lettre a été envoyée à tous les clubs de Morges et environs.

Discussion sur le rapport de la Commission de gestion

M. Pierre Marc Burnand, Morges, remercie le Comité de direction pour avoir accepté la plupart des vœux de la Commission de gestion.

Mme Françoise Perret-Jeanneret, Vufflens-le-Château, regrette la longueur de ce rapport. Elle espère que son contenu sera plus concentré ces prochaines années.

Elle relève que certains éléments ne sont pas corrects. Ce n'est pas rendre compte du travail de l'association que de mentionner que certaines choses n'ont pas été dites. Elle se souvient avoir entendu parler des animateurs des Grandes-Roches et du temps de travail du personnel de l'ASIME.

Elle fait partie du Conseil d'Etablissement et explique que les renseignements se trouveront désormais sur le site Internet. Ce Conseil d'établissement en est à ses débuts. Il a fallu réfléchir à son fonctionnement et à son utilité, avec des personnes d'horizons très différents. Il n'y a eu pour le moment que deux séances, donc uniquement deux procès-verbaux.

M. Jean-Jacques Aubert, Morges, trouve au contraire que le rapport de gestion est d'excellente qualité.

En réponse à Mme Françoise Perret-Jeanerret, **M. Pierre Marc Burnand, Morges**, explique le rapport de gestion mentionne que le Conseil d'établissement s'est réuni à trois reprises en 2012 mais que l'on ne trouve que deux procès-verbaux sur le site Internet.

Il explique encore qu'il n'est fait aucune mention du personnel des Grandes-Roches dans le rapport de gestion. Ce point a peut-être été abordé une fois ou l'autre, mais il ne figure pas dans ce rapport et c'est uniquement cela que la Commission de gestion a relevé.

La parole n'est plus demandée.

Adoption des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Au vote, les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont acceptées à une majorité évidente (3 abstentions). Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- après avoir pris connaissance et étudié le rapport de gestion 2012 et les comptes 2012,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion chargée de leur étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. de donner décharge au Comité de direction pour la gestion administrative et financière de l'année 2012;
2. de prier le Comité de direction de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil intercommunal, ainsi que ceux des années précédentes encore en suspens;
3. de remercier le Comité de direction et l'ensemble des collaborateurs de l'ASIME pour avoir permis la bonne gestion des écoles sur l'ensemble des communes de l'Association;
4. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat annuel.

5. Elections

La Présidente rappelle l'article 8 des statuts de l'ASIME : *la présidence du Conseil intercommunal est assurée en principe chaque année, à tour de rôle, par un délégué d'une commune différente.*

M. Pierre Marc Burnand, Morges, propose de procéder par ordre alphabétique des communes pour l'élection du (de la) président(e) et du (de la) vice-président(e).

Cette proposition est acceptée.

La présidente passe à l'élection :

a) du président

M. Stéphane Demierre, Aclens, actuel vice-président, propose sa candidature. Il est élu à l'unanimité.

b) du vice-président

Mme Karine Ropraz, Bremblens, propose sa candidature. Elle est élue à l'unanimité.

c) des scrutateurs/trices et scrutateurs/trices suppléant(e)s

Mmes Christine Vuffray et Alexandra Capraro, Chigny, actuelles scrutatrices suppléantes, sont élues à l'unanimité comme scrutatrices.

M. Jean-Richard Margot, Echichens, et Mme Anne-Catherine Aubert, Morges, sont élus comme scrutateur(trice)s suppléant(e)s.

d) d'un représentant des autorités au Conseil d'Etablissement, en remplacement de M. Vincent Jaques

Mme Sylvie Podio, du Comité de direction, explique que les autorités sont représentées au Conseil d'Etablissement par deux membres du Comité de direction et quatre membres du Conseil intercommunal. Il s'agit ici d'élire un membre de ce dernier.

Mme Anne-Catherine Aubert, Morges, propose la candidature de **Mme Laurence Lambert-Caversaccio, Morges**. Cette dernière est élue à l'unanimité.

e) d'un nouveau membre à la Commission de gestion, en remplacement de Mme Brigitte Perdrix

M. Marc Genton, Lully, propose la candidature de **M. Andréas Sutter, Tolochenaz**. Ce dernier est élu à l'unanimité.

8. Questions, vœux et divers

M. Marc Genton, Lully, demande des informations complémentaires concernant la communication du Comité de direction sur les transports.

Mme Maria-Pia Dubey, du Comité de direction, explique que jusqu'à présent l'ASIME payait les abonnements de tous les élèves du secondaire, sauf ceux domiciliés à Morges.

Suite à la demande de la Ville de Morges, le Comité de direction a étudié ce dossier et, pour des raisons d'équité, a décidé de ne plus offrir un abonnement aux enfants habitant dans un périmètre de 2 km autour du collège où ils sont enclassés. Cette décision concerne les communes de Chigny, Echichens et Tolochenaz.

M. Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges, remarque que ces enfants devront donc aller à l'école à pied ou que les communes précitées devront prendre en charge ces abonnements.

Mme Maria-Pia Dubey, du Comité de direction, ajoute qu'ils peuvent également être à charge des parents.

M. Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges, rappelle que la mise en place de l'ASIME a été très longue et il se souvient que le sujet de ces abonnements a été âprement négocié. Pour finir, Morges avait accepté de payer les abonnements pour les communes de la couronne morgienne jusqu'à concurrence de CHF 120'000.00, mais que ces dernières devaient envoyer leurs élèves en camp aux Grandes-Roches.

Ces séjours aux Grandes-Roches sont-ils également remis en question ?

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, explique que jusqu'à cette année, les élèves de la couronne morgienne bénéficiaient d'un abonnement alors qu'ils n'étaient pas domiciliés plus loin que certains élèves de Morges, d'où une inégalité de traitement.

Il n'est pas possible d'offrir un abonnement à l'ensemble des élèves du secondaire, qu'ils soient domiciliés à Morges ou dans les communes de la couronne morgienne. La loi scolaire prévoit que les communes doivent organiser ou financer les transports à partir d'une distance de 2,5 km. Le Comité de direction a étudié cette problématique et a décidé de fixer cette distance à 2 km, ce qui veut dire qu'aucun élève morgien et certains de Chigny, Echichens et Tolochenaz n'y auront plus droit.

M. Jean-Jacques Aubert, Morges, remarque que le coût de cette prestation sera donc moins élevé pour l'ASIME.

M. Stéphane Hurzeler, secrétaire du Comité de direction, explique que cela représente une diminution de CHF 50'000.00. Il rappelle que le coût de ces abonnements est réparti par moitié pour la commune de Morges et par moitié pour les communes de la couronne morgienne.

Mme Ursula Goy, Echichens, demande si les communes touchées par cette mesure ont été informées et si elles ont réagi.

Mme Maria-Pia Dubey, du Comité de direction, répond que les communes de Chigny et d'Echichens ont été informées.

M. Daniel Meienberger, du Comité de direction et syndic d'Echichens, remarque que pour certains élèves d'Echichens, le parcours à pied est moins long que pour certains de Morges. La commune d'Echichens ne peut qu'adhérer à cette décision. Ce sera au libre choix des communes de prendre en charge ou pas le prix de ces abonnements.

M. Meienberger est entré à la Municipalité de Saint-Saphorin-sur-Morges en 2004. Il a œuvré à la mise en place de l'ASIME et a pris la présidence du Comité de direction en 2006. La commune de Romanel-sur-Morges était alors représentée par sa syndique et un municipal. Les négociations concernant les transports ont été longues et ont dévié dans tous les sens. Finalement, un représentant de la Ville de Morges a fait remarquer que les élèves domiciliés dans la couronne morgienne et bénéficiant d'un abonnement étaient susceptibles, économiquement, d'amener un plus à la Ville de Morges en fréquentant la piscine, le cinéma ou les magasins. C'est alors que la Municipalité de Morges a décidé de prendre la moitié du prix de ces abonnements à sa charge. Il ne se rappelle absolument pas avoir dû négocier avec les Grandes-Roches.

M. Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges, ne pense pas avoir perdu la mémoire et se rappelle ces discussions concernant les Grandes-Roches. Il siège à la Municipalité de Romanel-sur-Morges depuis 20 ans.

Mme Alexandra Capraro, Chigny, se rappelle qu'à cause de cette problématique des transports, la commission concernant la création de l'ASIME n'a pas siégé pendant une année. Au final, c'est M. Eric Voruz qui a proposé un compromis avec les Grandes-Roches.

M. Daniel Meienberger, du Comité de direction, se rappelle que M. Eric Voruz est entré à l'ASIME en 2006, lorsqu'il a repris le dicastère des écoles. C'est également à ce moment-là que les discussions concernant l'ASIME ont repris.

Mme Alexandra Capraro, Chigny, répond que les communes de la couronne morgienne ont été fortement incitées à utiliser les Grandes-Roches. Auparavant, ce ne sont que les élèves morgiens qui fréquentaient ce lieu.

M. Andréas Sutter, Tolochenaz, est en place depuis seulement 4 semaines mais ne pense pas que sa commune ait été consultée et avertie de cette décision concernant la non-prise en charge des abonnements. Il espère recevoir un courrier.

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, répond que cela va être fait.

M. Stéphane Hurzeler, secrétaire du Comité de direction, explique que pour Tolochenaz, c'est le quartier en dessous de la route cantonale qui est touché.

M. Pierre Marc Burnand, Morges, revient sur le procès-verbal de la séance précédente, dans lequel il est indiqué qu'une présentation complète du complexe scolaire d'Echichens sera faite au Conseil intercommunal au printemps 2013. Qu'en est-il ?

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, répond que des oppositions ont été déposées et qu'il y en a une qui n'est pas encore levée. Le Comité de direction a donc décidé de repousser cette présentation.

M. Daniel Meienberger, du Comité de direction, explique que certains opposants ont fait recours au Tribunal administratif, lequel a déjà statué. Les opposants disposent encore de 30 jours pour faire recours au Tribunal fédéral. Pour le moment, tout est bloqué.

M. Eric Züger, Morges, demande si le Tribunal administratif a donné gain de cause aux recourants.

M. Daniel Meienberger, du Comité de direction, explique que ce recours a été jugé irrecevable car les opposants ne se sont pas acquittés des frais. Comme ils n'ont pas retiré leur recours, le Tribunal administratif a néanmoins statué et établi une notification, laquelle permet un délai de 30 jours de recours au Tribunal fédéral.

Mme Laurence Lambert-Caversaccio, Morges, revient sur le problème des transports et signale qu'à certaines heures les bus sont pleins à craquer et que tous les passagers ne peuvent y monter. La sécurité n'y est donc plus assurée. Jusqu'à quel point l'ASIME pourrait-elle être mise en cause en cas d'accident ?

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, répond que toutes les communes rencontrent ce problème. La Municipalité de Romanel-sur-Morges a déjà entamé des discussions avec le prestataire, en vain. L'ASIME et les communes concernées ne peuvent rien faire.

Mme Laurence Lambert-Caversaccio, Morges, insiste que ce n'est pas pour une question de confort mais bien de sécurité. Le nombre de passagers empêche une bonne vision du conducteur. Une solution devrait être trouvée.

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, ajoute que ce problème a déjà été signalé mais qu'il faudrait éventuellement que chaque commune le fasse à nouveau.

M. Pierre Marc Burnand, Morges, demande si l'ASIME a demandé à rencontrer le Comité de direction des MBC.

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, répond que cela pourrait se faire, puisque ce sont les MBC qui vont reprendre les transports de la région.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** annonce que la prochaine séance est fixée au 25 septembre 2013, à 20h00, à Aclens.

Elle lève la séance à 21 h 15.

pour le Conseil intercommunal
La présidente La secrétaire



Martine Blauth



Jacqueline Botteron

Annexe : liste de présence

Morges, le 3 juin 2013